

# Audience du BAPE pour la réserve aquatique de la Rivière-Dumoine

Campbell's Bay 23 janvier 2013

294 P  NP  DM5.1

Projet de réserves de biodiversité et de  
réserve aquatique dans la région de  
l'Abitibi-Témiscamingue

6213-01-003



Nancy Dagenais-Elliott

# Notre présentation

1. Vers la Création d'un parc national
2. Un projet à long terme
3. La position de la MRC
4. Un statut provisoire de protection
5. Le projet vu sous l'angle autochtone
6. Le projet vu par les utilisateurs du territoire
7. La conformité du projet
8. L'accès au territoire
9. La gestion et la surveillance du territoire
10. Conclusions et recommandations

# 1. VERS LA CRÉATION D'UN PARC NATIONAL

La création d'un parc national dans le bassin versant de la rivière Dumoine a pour objectif d'assurer la protection permanente de la biodiversité exceptionnelle de ce site tout en investissant dans les infrastructures pour le rendre accessible au public

Ce territoire inclut de nombreux sites archéologiques amérindiens qui méritent d'être protégés et mis en valeur à des fins d'éducation et d'interprétation.

## 2. UN PROJET À LONG TERME

- La création d'un réseau d'aires protégées fait partie des actions et des engagements du Québec auxquels adhèrent la MRC
- En général, la MRC de Pontiac appuie l'initiative du MDDEFP d'ajouter des superficies d'aires protégées pour créer un réseau atteignant la cible de 12%
- Depuis le début, novembre 2007, la MRC de Pontiac préconise l'établissement d'un parc national dans le territoire d'intérêt de la rivière Dumoine

Le statut de protection du territoire proposé par le MDDEFP pour la rivière Dumoine est celui d'une réserve aquatique, statut régi par la loi sur la conservation du patrimoine naturel

Les principales préoccupations soulevées lors des consultations publiques reposaient sur l'utilisation actuelle du territoire. Les utilisateurs souhaitaient que leurs droits et pratiques soient maintenus ou que les pertes subies soient compensées

### 3. LA POSITION DE LA MRC

Le 28 novembre 2007, la MRC de Pontiac a voté en faveur de l'établissement d'un parc national (résolution C.M. 2007-333 du Conseil de maires de la MRC de Pontiac).

## 4. UN STATUT PROVISOIRE DE PROTECTION

- La création d'un parc national est un projet à long terme
- Le gouvernement, ses ministères ainsi plusieurs associations devront être impliqués
- Le statut de réserve aquatique, comme il est proposé par le MDDEFP pourrait être une mesure de protection temporaire en route vers le statut de parc national

# 5. LE PROJET VU SOUS L'ANGLE AUTOCHTONE



- La rivière Dumoine se situe sur les terres ancestrales non cédées de la nation algonquine
- Importants liens culturels avec plusieurs communautés algonquines, notamment Kitigan Zibi, Eagle Village, Wolf Lake et Kiticasuk.
- Kitigan Zibi est favorable à la position de la MRC de créer un parc national dans le bassin de la rivière Dumoine dans la mesure où elle peut jouer un rôle actif dans sa gestion et son développement.



## 6. LE PROJET VU PAR LES UTILISATEURS DU TERRITOIRE

Le statut de réserve aquatique est plus propice à une poursuite d'activités, telles que la chasse, la pêche, la villégiature, etc. et permettrait aux utilisateurs de s'ajuster pendant la transition vers la création d'un parc national.

Il est recommandé que les détenteurs de droits soient progressivement exclus.

# 7. LE CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE RÉGIONAL

- **Rapides-des-Joachims** serait l'entrée principale du parc, centre d'accueil et d'interprétation, hébergement et restauration pourraient être situés dans la municipalité
- La création d'un parc national apporterait une plus grande visibilité à l'échelle nationale et internationale
- La mise en place d'un lien routier entre Sheenboro et Témiscaming augmenterait l'accès et les retombés économiques pour les MRCs

# 8. LA CONFORMITÉ DU PROJET

- Le schéma d'aménagement et de développement de la MRC, reconnaît l'importance de la rivière Dumoine et de ses tributaires en l'identifiant comme corridor d'intérêt esthétique
- La protection et la mise en valeur de la rivière Dumoine sont des objectifs à atteindre pour le développement récréotouristique de la MRC
- Le statut proposé dans le règlement de zonage du TNO est celui d'un parc national dans le bassin versant de la rivière Dumoine

# 9. L'ACCÈS AU TERRITOIRE

- L'accès au parc national sera géré par un seul organisme , tel la SÉPAC. Un statu de parc national permet d'assurer une meilleure protection du territoire qu'une réserve aquatique, avec un meilleur contrôle et un accès limité.
- L'utilisation de certains chemins cessera progressivement, les chemins forestiers non utilisés seront remis à l'état naturel
- Un lien routier dans l'axe Sheenboro-Témiscamingue permettrait d'avoir un meilleur accès au parc national depuis le territoire québécois

# Table d'harmonisation

## À court terme:

- Formation d'un conseil d'administration régional composé des communautés locales et autochtones, ZEC, pourvoiries, ministères et MRC pour recommander les orientations de développement et de gestion du territoire

# 10. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Statut de reserve aquatique

vers

Parc national

# Statut de réserve aquatique

- serait une mesure de protection transitoire;
- permettrait d'avoir une phase d'ajustement pour les utilisateurs du territoire (chasseurs, pêcheurs, villégiateurs , etc.) ;
- les communautés autochtones sont favorables, mais une attention particulière doit être accordée au respect et au maintien des droits ancestraux lors du changement du statut de protection (réserve aquatique, parc national...);

# Parc National

- permettrait d'avoir une diversification économique et une création d'emplois;
- plus grande visibilité autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale;
- la protection et la gestion adéquate des écosystèmes, ainsi que pour leur intérêt culturel, et l'atteinte des objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC;



- les dispositions du plan de conservation sont déjà incluses dans le règlement de zonage du TNO comme mesure transitoire;
- une approche de conservation devrait être prise afin de s'assurer de la connectivité (réserve faunique La Vérendrye, parc Algonquin, parc provincial Driftwood, Adirondacks);

# La gestion et la surveillance du territoire

- L'accès et la protection du territoire mieux géré par une seule entité comme la Sépaq
- L'établissement d'une table d'harmonisation
- La MRC de Pontiac souhaite s'assurer que ce territoire exceptionnel puisse être apprécié par les générations futures

# Merci!



Nancy Dagenais-Elliott